

Procédure de demande de prise en charge

Cher(e) ami(e)

En tant que professionnel libéral vous pouvez soumettre une demande de prise en charge au FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux), vous serez remboursé en intégralité du coût de la formation.

Voici la démarche à suivre :

Il vous faudra tout d'abord créer un compte sur le site web https://netopca.fifpl.fr
Pour Rappel votre code NAF est 8551ZE "Formation des Adultes Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs".

Ensuite vous devrez <u>faire votre demande de prise en charge au plus tard 10 jours après la formation</u> et fournir obligatoirement au format PDF :

- Votre RIB
- Votre Attestation de Versement URSSAF (Fonds de Formation des Non-Salariés)
- Le programme de formation
- La convention de formation
- Votre facture
- L'attestation de présence signée

Toute demande de prise en charge effectuée après la date limite sera automatiquement refusée par le FIF-PL. Nous vous encourageons donc à effectuer les démarches le plus rapidement possible. Si toutefois vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter Orphélia Gouéti au 01.71.49.70.47 ou par mail à orphelia@pgafrance.org afin d'obtenir toute l'aide nécessaire.

Nous vous souhaitons un excellent congrès.

Bien cordialement.

L'équipe de PGA France